

BUDGET DU QUÉBEC 2008

De bonnes nouvelles pour les jeunes enfants et leur famille

Québec, le 13 mars 2008 – La confirmation de l’investissement de 233 millions \$ permettant le développement des 20 000 places nécessaires en services de garde éducatifs à 7 \$ constitue une très bonne nouvelle pour des milliers de familles québécoises. « Nous sommes heureux de constater que le gouvernement concrétise un engagement qui répond aux besoins des familles, tant au plan du soutien au développement des jeunes enfants que sur la conciliation famille-travail », de déclarer Mme Johanne Roy, présidente de l’Association québécoise des centres de la petite enfance.

Bien sûr, pour plusieurs parents, le besoin de places est pressant et l’étalement du développement sur quatre ans apparaît long. « Mais il y a bonne nouvelle pour les familles et pour la Ministre des Finances, le réseau est prêt à créer des places en CPE, en installation et en milieu familial, plus rapidement ; une capacité qui a d’ailleurs été mainte fois démontrée au cours des dix dernières années ! », de signifier Mme Roy.

Les sommes consenties aux services de garde éducatifs représentent des outils additionnels pour appuyer la mission éducative, sociale et communautaire des CPE, leur permettant de mieux adapter leurs services aux besoins des jeunes enfants et de leur familles (accueil d’enfants à besoins particuliers, intervention en milieux défavorisés, temps partiel, souplesse des plages horaires, etc.)

À cet égard, nous saluons aussi le nouveau programme de 400 millions \$ dédié au soutien des jeunes enfants vivant en contexte de vulnérabilité. Les CPE, au côté de ses partenaires, notamment des milieux communautaires et de la famille, pourront certainement apporter leur expertise et mettre à contribution leur rôle éducatif pour favoriser le développement harmonieux et une meilleure préparation à l’école pour les jeunes enfants de milieux défavorisés.

Crédits d’impôts pour les garderies à plein tarif : soyons prudents

Bien que nous comprenions que le manque de places en CPE puisse amener les familles à devoir se tourner vers d’autres alternatives, et qu’à ce propos l’ajustement des crédits d’impôts pour la fréquentation de garderie non-conventionnée à plein tarif peut se justifier pour des principes d’équité fiscale envers les parents, rappelons-nous que le réseau des CPE est bien plus qu’un service à 7 \$ mais bien des milieux de vie éducatifs normés et de qualité. « Alors que les besoins des jeunes enfants sont loin d’être comblés en matière de préparation à leur parcours scolaire, favoriser la fréquentation de garderies non-régies n’est manifestement pas la voie à suivre », de conclure la présidente de l’AQCP.